



Montréal, le 24 février 2009

Monsieur Gérald Tremblay
Président
Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec)
H3A 3L6

Objet : Réalisation par la CMM d'un inventaire et d'une caractérisation des milieux humides sur son territoire

Monsieur le président,

Les Conseils régionaux de l'environnement de la région de Montréal (Montréal, Laval, Lanaudière, Montérégie et Laurentides) par la présente sollicitent votre intervention dans le dossier des milieux humides présents sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le Ministère des Affaires Municipales et de la Métropole du Québec estimait en 2001 que les milieux humides ne représentaient plus que 0,6% du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (p.37).

Comme vous le savez, la CMM est actuellement à élaborer la version finale de son schéma d'aménagement. Une version préliminaire, intitulée *Projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement*, avait été rendue publique en mars 2005. En page 61 de ce document, l'importance que revêtent les milieux naturels et humides y est clairement énoncée :

«Un environnement de qualité, avec des milieux naturels protégés et mis en valeur, représente une composante majeure du développement durable et de l'attrait d'une agglomération. Les terres humides constituent ainsi un secteur où la rencontre de la terre et de l'eau crée un habitat riche, propice à de nombreuses espèces animales et végétales. Les milieux humides peuvent difficilement conserver leur caractère distinctif si leurs sources d'alimentation ne sont pas protégées également.»

De tels constats amènent une reconnaissance certaine de la valeur de ces espaces naturels, mais les protéger demande d'aller plus loin. Or, il n'existe toujours pas d'inventaire complet des milieux humides sur le territoire de la CMM. Il ne fait aucun doute pour nous que la CMM a ici un rôle capital à jouer, le premier étant de se doter d'un portrait juste et complet de ses milieux humides présents sur son territoire.

En page 103 du Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales, le gouvernement du Québec demande à la CMM « **de préciser au schéma tout écosystème fragile qui pourrait être désigné comme site d'intérêt écologique ou comme site de conservation** ». Pour protéger ce patrimoine naturel collectif en voie de disparition, il est impératif qu'un portrait en soit dressé rapidement, comprenant non seulement un inventaire des sites mais également une caractérisation de chacun. Une fois ce portrait réalisé, un véritable plan de protection et de mise en valeur pourra alors voir le jour.

Pour ce faire, nous souhaitons que la CMM prenne rapidement l'initiative d'une telle étude comme l'on déjà fait plusieurs villes du Québec. La ville de Gatineau a d'ailleurs récemment obtenu l'aide du Fonds vert pour financer les 300 000\$ nécessaires pour la réalisation de leur inventaire des milieux humides.

En espérant que notre demande soit considérée positivement et dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

André Porlier
Directeur général
Au nom des 5 CRE de la région montréalaise

p.j. Fiche sur l'importance des milieux humides
Déclaration «Pour une véritable protection des milieux humides sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal»

Cc : Monsieur André Boileau, *Président de la commission de l'environnement*
Madame Francine Sénécal, *Présidente de la Commission de l'aménagement*
Monsieur Alan DeSousa, *Membre du Conseil – Agglomération de Montréal*
Monsieur Massimo Iezzoni, *Directeur Général*
Madame Line Beauchamp, *Ministre du MDDEP*
Madame Nathalie Normandeau, *Ministre du MAMROT*